



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.25/3

2 avril 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-cinquième session

Vienne, 15 et 16 mai 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PARTICIPATION DE L'ONUDI AUX GRANDES CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Rapport du Directeur général

Rapports sur la suite donnée à la résolution GC.9/Res.3 de la Conférence générale relative à la participation de l'ONUDI à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le

Introduction

1. À sa neuvième session, la Conférence générale a examiné une note du Directeur général concernant la participation de l'ONUDI aux grandes conférences internationales (GC.9/14) et adopté la résolution GC.9/Res.3 concernant la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Conformément à cette résolution, par laquelle le Directeur général a été prié d'informer les États Membres de la contribution que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel compte apporter aux deux conférences, et en prévision de la tenue de ces conférences, une réunion d'information a été organisée à l'intention des missions permanentes le 1^{er} mars 2002. Une documentation a été distribuée à cette occasion.

I. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002

Activités préparatoires

2. L'ONUDI a suivi les préparatifs de la Conférence depuis le début et a activement participé aux réunions du Comité préparatoire, dont les travaux ont essentiellement permis l'élaboration du "Consensus de Monterrey" (projet de conclusions et décisions de la Conférence).

3. Outre des activités plus générales, l'ONUDI a présenté deux initiatives spécifiques donnant suite à deux chapitres du projet de conclusions et décisions. La première, relative au capital-risque, qui a été présentée au titre du chapitre intitulé "Mobiliser des ressources internationales au service du développement: investissements étrangers et autres flux financiers privés", met en œuvre des méthodes novatrices précises pour mobiliser des fonds. Il peut être utile de rappeler que l'ONUDI avait initialement présenté cette initiative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001. Le premier partenariat avec un investisseur du secteur privé dans le cadre de cette initiative a été signé en décembre 2001 à la neuvième session de la Conférence générale de l'Organisation. Cette initiative a vivement intéressé des représentants du secteur privé lors d'une manifestation qui s'est déroulée parallèlement à la réunion finale de la Commission préparatoire en janvier 2002.

4. Au titre du chapitre intitulé "Le commerce international, moteur de la croissance et du développement", l'ONUDI a présenté une initiative sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production ("Enabling developing countries to participate in international trade – Strengthening the supply capacity"). Cette initiative, qui avait également été initialement présentée, sous une forme légèrement différente, à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'inscrit tout à fait dans le cadre de programmation à

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

moyen terme, 2002-2005 (résolution GC.9/Res.2). Elle vise à renforcer et à mettre à niveau les capacités de production des pays en développement tout en dotant ces derniers de capacités en matière de normes, de qualité, de métrologie, d'accréditation et de certification et a également été très remarquée.

Activités au cours de la Conférence

5. Lors du débat ministériel tenu le 18 mars, le Directeur général a fait une déclaration en séance plénière concernant la façon dont l'ONUDI envisageait la Conférence dans son ensemble et présentant deux initiatives spécifiques de l'ONUDI au titre de différents points de l'ordre du jour (voir par. 3 et 4 plus haut). Le texte complet de cette déclaration peut être consulté sur le site Web de l'ONUDI.

6. L'ONUDI a également participé à l'une des tables rondes organisée le 19 mars au niveau ministériel et consacrée à la question des "Partenariats pour le financement du développement". L'intervention de l'ONUDI a essentiellement porté sur l'initiative prise en matière de capital-risque à laquelle l'ONUDI compte collaborer avec des investisseurs privés afin d'acheminer des capitaux privés vers des petites et moyennes entreprises en Afrique.

7. L'ONUDI et la Commission européenne ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production "Enabling developing countries to participate in international trade – Strengthening the supply capacity"). Cette manifestation, qui a été coprésidée par le Commissaire au développement de l'Union européenne, le Ministre burkinabè du développement économique et le Directeur général de l'ONUDI, a réuni 75 participants. Elle a porté sur l'examen du problème des obstacles techniques au développement et sur l'urgence de venir en aide aux pays en développement. L'ONUDI a également présenté un document d'orientation sur la question (qui peut être consulté sur le site Web de l'Organisation) et le Directeur général a annoncé que l'ONUDI verserait une contribution d'un million de dollars au fonds d'affectation spéciale créé comme indiqué dans le document d'orientation. Au cours de cette manifestation, le représentant d'un État Membre a annoncé que son gouvernement verserait également une contribution au fonds d'affectation spéciale.

8. L'ONUDI a en outre pris la parole au cours du forum organisé pour examiner la proposition faite par des entreprises concernant les moyens de créer une culture du capital-risque "Incubating the culture of venture capital". L'initiative de l'ONUDI a été d'autant mieux accueillie qu'elle a déjà commencé à être mise en œuvre.

9. Enfin, les représentants de l'ONUDI ont participé à plusieurs autres manifestations parallèles, ainsi qu'à un certain nombre de réunions bilatérales concernant les deux initiatives lancées par l'Organisation.

10. La Conférence a abouti au consensus de Monterrey, qui définit une vision commune de l'importance et de la complexité globales de la question du financement du développement. Comme il ressort de ce consensus, ainsi que des débats tenus lors de la Conférence, l'augmentation de la production des pays en développement et des échanges commerciaux devrait devenir, à long terme, la principale source de financement du développement. Enfin, la tenue de la Conférence a été pour beaucoup dans la décision des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne d'accroître le montant de leurs contributions au titre de l'aide publique au développement (OPA) (5 millions de dollars pour les trois années à venir puis la même somme chaque année pour les États-Unis, et une augmentation à hauteur de 0,39 % du PIB, soit 8 milliards par an d'ici 2006 pour l'Union européenne).

Mesures de suivi envisagées par l'ONUDI

11. Immédiatement après la Conférence, l'ONUDI compte surtout prendre contact avec des gouvernements donateurs potentiels à propos de la stratégie globale et les inviter à contribuer au fonds d'affectation spéciale. Elle relancera également les interlocuteurs contactés lors de la Conférence. En outre, elle poursuivra la collaboration étroite qu'elle a déjà entamée avec la Commission européenne dans le cadre de la manifestation sur les moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce international en renforçant les capacités de production afin d'élaborer d'autres programmes conjoints financés par la Commission. De même, elle poursuivra l'élaboration de l'initiative relative au capital-risque dont la pertinence et l'importance ont été confirmées lors des débats tenus pendant la Conférence.

II. SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002

12. Conformément à la résolution GC.9/Res.3 de la Conférence générale, l'Organisation a continué de participer activement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

13. L'ONUDI a collaboré à l'élaboration de 18 rapports nationaux de synthèse concernant la contribution de l'industrie au développement durable et les programmes qui facilitent le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Les éléments qui composent ces rapports seront repris dans les évaluations nationales que les États préparent en vue du

Sommet et serviront d'exemples pour montrer aux autres pays comment ils pourraient rendre compte de la dimension industrielle du développement durable.

14. L'ONUDI a participé aux préparatifs d'une synthèse régionale de la contribution de l'industrie au développement durable pour la région de l'Afrique (Commission économique pour l'Afrique – CEA) et a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'élaboration de rapports analogues pour l'Asie et le Pacifique (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – CESAP), l'Amérique latine et les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – CEPALC) et l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – CESAIO).

15. En participant aux séances du Comité préparatoire du Sommet, l'ONUDI a poursuivi une stratégie double:

- Elle a cherché à faire en sorte que le texte négocié rende compte du rôle du développement industriel dans le développement durable et reconnaisse l'intérêt des services qu'elle fournit afin de pouvoir jouer un rôle accru dans la coopération multilatérale pour le développement. À cette fin, elle est intervenue dans le débat général, a tenu des consultations avec les délégations de pays pour lesquels elle a chargé des experts nationaux d'examiner la façon dont l'industrie contribue au développement durable, a participé à l'élaboration d'une série de propositions concernant des mesures à prendre, a tenu un stand d'exposition et a distribué de la documentation (dont une brochure intitulée "Trouver des synergies", des fiches récapitulatives sur les travaux de l'ONUDI relatifs aux instruments multilatéraux sur l'environnement et une brochure intitulée "Developing countries' industrial source book");
- Elle a développé son initiative relative au transfert de technologie intitulée "Assessing needs – Promoting Action" (Évaluer les besoins et favoriser l'action") et d'autres initiatives dans le

domaine de l'énergie et des déchets solides afin de susciter l'adoption de mesures concrètes.

16. Dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, la situation de la coopération internationale en matière de transfert de technologie sera un thème hautement prioritaire. Selon toute attente, on ne pourra que déplorer le manque de progrès sur cette question.

17. De par son mandat, l'ONUDI est particulièrement bien placée pour jouer un rôle moteur dans le transfert de technologie. En outre, aucun autre organisme n'est responsable de coordonner les efforts déployés au sein du système des Nations Unies dans ce domaine.

18. Dans ce contexte, et en collaboration avec d'autres acteurs (organisations internationales, organisations non gouvernementales du monde des affaires, entreprises privées, gouvernements intéressés, milieux universitaires), l'ONUDI s'emploie plus particulièrement à évaluer les besoins en matière de transfert de technologie et à favoriser la prise de mesures. Cette initiative, qui sera lancée par le Directeur général à Johannesburg, prévoit la réalisation d'évaluations de qualité et une campagne de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et sectoriel, qui ferait connaître le rôle que joue l'Organisation dans cette initiative et favoriserait la conclusion d'alliances entre les parties prenantes de façon à promouvoir la prise de mesures visant à satisfaire les besoins recensés.

19. L'ONUDI a fait établir des documents sur les méthodes d'évaluation des besoins en matière de technologie et tiendra les États Membres informés de l'élaboration du cadre global de l'initiative relative au transfert de technologie.

III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

20. Le Conseil souhaitera peut-être prendre acte de l'information fournie dans le présent document.